

Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 26 juin 2024

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Monsieur Serge MÉOLA en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	Monsieur François BERGNA
Emilie VALETTE		Oui	Oui	Monsieur Emmanuel DJAKOVIC
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE	Oui			
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO	Oui			

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2024 ;
2. Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2024 ;
3. Tirage au sort des jurés d'assises ;
4. Vote d'une subvention au club de Judo « Kodokan Judo 04 – Pays de Forcalquier Montagne de Lure » ;
5. Vote d'une subvention de fonctionnement pour l'école communale – Année scolaire 2024/2025 ;
6. Vote des frais de scolarité de l'école communale ;
7. Création de Poste – Responsable du CCAS ;
8. Vote du plan de financement – Rénovation de voirie 2024 et vote des demandes de subventions ;
9. Office de tourisme intercommunal (motion) ;
10. Annulation de créance – Budget Eau et Assainissement ;
11. Vote tarifs demi-journée Centre de Loisirs ;

Madame le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

12. Choix des entreprises pour les travaux de restauration de l'abbaye de Notre-Dame de Lure suite à la réunion de la commission d'appel d'offre ;
13. Vote d'une convention de pâturage

Accepté à l'unanimité.

Madame le Maire présente un compte rendu des derniers conseils communautaire, notamment sur les projets suivants :

- Le centre de soin de Forcalquier
- Le réaménagement de la station de Lure
- La convention signée avec l'OPA d'Aix-en-Provence concernant le projet de crèche sur la commune

Madame le Maire remercie les chasseurs qui, même hors saison de chasse continuent d'entretenir les chemins communaux de la Montagne de Lure.

Madame le Maire remercie également les sapeurs-pompiers de la caserne communale, qui ont permis de résoudre les problèmes de la source du Morteyron récemment.

Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2024

Présentation du compte-rendu par Madame le Maire.

Philippe VUILQUE : La motion de censure au niveau du conseil municipal n'existe pas, il s'agit simplement d'une motion. Il faudra le modifier sur le compte-rendu. D'ailleurs, cette motion n'a pas pour but de mettre en difficulté qui que ce soit, nous en reparlerons.

La modification sera apportée sur le procès-verbal du conseil municipal du 06 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 2 - Compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2024

Présentation du compte-rendu modifié par Madame le Maire.

Rien à signaler.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 3 - Tirage au sort des jurés d'assises

Exposé des motifs par Madame le Maire, puis tirage au sort :

A noter que le numéro 1284, Monsieur Yves HUYGUE DE MAHENGE a été tiré au sort par Madame Christine SANTUCCI, mais n'a pas pu être retenu en raison du fait qu'il ne possède pas la nationalité française (Belge).

Élu	N° Document	Nom - Prénom	Date de Naissance	Commune de Résidence
Emmanuel DJAKOVIC	354	DER KASBARIAN Brigitte Marie	20/09/1967	St-Etienne-les-Orgues
Philippe VUILQUE	625	LAMOTTE Yves Henri Marcel	12/08/1959	St-Etienne-les-Orgues
Sylvie MATHIEU	832	PEREZ Mathieu Benoit	22/03/1990	St-Etienne-les-Orgues
Christine SANTUCCI	1256	BRUNET Aline Francine Rolande	09/11/1958	Revest-Saint-Martin
Anne-Marie MONTANO	1300	MOREAU Loïc	12/03/1984	Revest-Saint-Martin
Patrick DOULIERY	1405	KATCHIKIAN Jean Claude Maurice	13/09/1954	Lardiers
Serge MÉOLA	1973	ZAMMIT Charles Barthélémy	22/06/1953	Ongles
Marc DINI	1600	NASSIRI Ghadija	30/01/1970	Montlaux
François BERGNA	1730	BRULAT Ghislain Raymond Gérard	10/06/1947	Ongles

Point 4 - Vote d'une subvention au club de Judo « Kodokan Judo 04 – Pays de Forcalquier Montagne de Lure »

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Ce vote intervient suite à un dépôt tardif de la demande de subvention. Il est proposé d'accorder 300 euros à l'association de Judo.

Philippe VUILQUE : Je suis pour l'octroi de cette subvention mais avons-nous déjà eu des associations qui ont déposé la demande en retard ? Il ne faudrait pas que cela fasse jurisprudence.

Patricia PAUL : Cela n'a jamais été le cas, pas de soucis à ce niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 5 - Vote d'une subvention de fonctionnement pour l'école communale – Année scolaire 2024/2025

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Christine SANTUCCI : Cela servira à financer les projets pédagogiques tout au long de l'année. Cela fait trois ans que c'est accordé.

De plus le prix de l'essence ayant augmenté c'est logique que nous aidions de nouveau l'équipe scolaire.

Philippe VUILQUE : Je suis favorable mais il faut s'inquiéter de l'effectif des enfants.

Patricia PAUL : Nous sommes vigilants sur ce sujet, nous travaillons avec l'inspecteur académique.

Emmanuel DJAKOVIC : Le projet de crèche porté par la communauté de communes est une véritable opportunité pour faire venir des familles

Sylvie MATHIEU : Y a-t-il des familles de Saint-Etienne qui scolarisent leurs enfants ailleurs ?

Patricia PAUL : Oui mais très peu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 6 - Vote des frais de scolarité de l'école communale

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Christine SANTUCCI : La différence de frais entre la maternelle et le primaire s'explique essentiellement par la présence des ASTEM en maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 7 - Création de Poste – Responsable du CCAS

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : La création du poste est demandée par le CDG (*Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, nda*) afin d'avoir une plus grande transparence sur nos effectifs. Suite au départ de l'ancienne responsable, il convient de régulariser tout cela en créant un poste adapté à la nouvelle responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 8 – Vote du plan de financement – Rénovation de voirie 2024 et vote des demandes de subventions

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Le deuxième vote est justifié par les modalités de financement du FODAC (le montant de l'autofinancement doit au moins être de 30% lorsque le projet est financé conjointement avec le FODAC et les amendes de police).

Je permets de m'avancer un peu mais le FODAC est déjà voté en conseil départemental. Concernant les amendes de police nous attendons l'enveloppe de l'Etat.

L'année dernière le choix avait été fait avec mes collègues du département d'accorder toutes les amendes de police pour la construction de la MSP. Cette année, d'autres communes en bénéficieront aussi.

Emmanuel DJAKOVIC : Il s'agit du quartier des caissiers comme évoqué au dernier conseil.

Patricia PAUL : Comme chaque année nous rénovons un tronçon de voirie même s'il peut être difficile de rattraper 20 ou 30 ans d'absence de travaux de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 9 – Office de tourisme intercommunal (motion)

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : La majorité ayant déjà déposé un courrier à ce sujet, votre motion (élus de l'opposition) va être rejetée.

Philippe VUILQUE : Si le courrier a été déposé je ne vois pas pourquoi nous ne votons pas la motion.

Patricia PAUL : La majorité a déjà déposé cette motion.

Sylvie MATHIEU : Mais en votre nom personnel ? Parce que nous sommes d'accord avec vous.

Philippe VUILQUE : Si nous sommes d'accord cela revient au même. Matériellement c'est important que ce soit une décision de l'ensemble du conseil et pas d'une partie.

Pour quelle raison vous nous mettez de côté ?

Patricia PAUL : Nous ne vous mettons pas de côté. Elle sera déposée au nom de l'équipe municipale.

Philippe VUILQUE : Je souhaiterais savoir ce qu'en pense Monsieur GEHANT suite à votre rencontre. Le Président est-il prêt à changer le nom de l'office de tourisme ?

Il me semble que le conseil municipal devrait dire au président de la communauté de commune que cela a été fait en catimini.

Patricia PAUL : Je le lui ai dit en effet.

Philippe VUILQUE : La montagne de Lure est un patrimoine exceptionnel, il serait dommage qu'elle n'apparaisse plus dans le nom de l'office de tourisme.

Patricia PAUL : En résumé la motion est retirée de l'ordre du jour et un courrier sera envoyé.

Philippe VUILQUE : En tant qu'ancien maire, il m'est arrivé de voter des motions qui étaient portées par mon opposition. Aussi il serait bien que ce courrier soit présenté au prochain conseil.

Patricia PAUL : Ce sera fait.

Retrait de l'ordre du jour, pas de vote

Point 10 – Annulation de créance – Budget eau et assainissement

Exposé des motifs par Madame le Maire. Il s'agit d'une annulation de créance pour insuffisance d'actif.

Aucunes remarques ou questions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 11 – Vote tarifs demi-journée Centre de Loisirs

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Christine SANTUCCI : Les montants ont été calculés par le service avec comme base 5 euros la demi-journée. De plus, pour des enfants si jeunes on s'est dit que des journées complètes c'était beaucoup. Les enfants pourront donc venir en demi-journée au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Point 12 – Choix des entreprises pour les travaux de restauration de l'abbaye de Notre-Dame de Lure suite à la réunion de la commission d'appel d'offre

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Serge MÉOLA : La CAO (*Commission d'Appel d'Offre*) s'est réunie le 20 juin pour choisir les entreprises. Les principaux critères de sélection étaient la disponibilité rapide, le peu de sous-traitant et le temps de travail par jour.

Aussi, au niveau du budget estimatif nous voyons que comparé à l'estimation, il y a une différence de 14% en moins. Ces 14% serviront pour les autres tranches de la restauration.

Philippe VUILQUE : Je rajoute simplement que nous avons été aidés par l'architecte dans ces analyses et que son aide a été précieuse.

Patricia PAUL : On voulait l'ajouter au conseil municipal de ce soir car il y a eu un problème avec la plateforme de dépôt de marché public, nous n'avons pas pu réunir la CAO plus tôt.

Patricia PAUL : D'après les analyses, il en ressort que lot n°1 est attribué à l'entreprise Girard et le lot n°2 est attribué à l'entreprise Sinopia.

Emmanuel DJAKOVIC : Je suis d'accord et je fais confiance à la CAO dans ses jugements, je voterai pour.

Serge MÉOLA : Les problèmes avec les compagnons de Castellane étaient le délai d'intervention et le nombre de sous-traitants.

Patricia PAUL : J'ajoute aussi que l'évêque est aussi venu rendre visite récemment au sujet de l'abbaye.

Serge MÉOLA : L'évêque souhaite qu'un ermite reprennent place dans l'ermitage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Patricia PAUL : Je souhaite aussi associer et remercier l'association Sauvegarde Notre-Dame de Lure pour tout son travail.

Point 13 – Vote d'une convention de pâturage

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : La convention concerne la parcelle n° F 08060 d'une surface de 246 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	15
Abstention	0
Contre	0

Patricia PAUL : C'est important de garder et d'aider nos exploitant agricoles sur le territoire communal.

Questions Diverses

1 – Hygiène des containers à déchets

Philippe VUILQUE : Je suis inquiet à propos de l'hygiène des containers à déchets. C'est la communauté de communes qui s'en occupe mais ils ne sont pas toujours très propres.

Patricia PAUL : Je suis d'accord même s'ils sont mieux qu'avant ce n'est toujours pas très propre. Qui plus est, des personnes mettent leurs déchets « en vrac » dans les ordures ménagères c'est un problème.

Philippe VUILQUE : Il faudrait sensibiliser à ce sujet.

Patricia PAUL : J'en profite aussi pour dire que les agents des services techniques ne sont pas là pour nettoyer les containers ou des partis politiques ont collés des affiches dessus. Les services techniques ont passé deux jours à les nettoyer. Ce n'est pas acceptable. Nous avons porté plainte à ce sujet et je rappelle aussi qu'un arrêté avait été pris l'an dernier sur l'affichage sauvage.

2 – Explications sur le nouveau parking

Sylvie MATHIEU : Nous souhaitons des explications sur les règles de stationnement du nouveau parking. Car il est écrit maximum 1h30 en zone bleue.

Emmanuel DJAKOVIC : C'est le code de la route qui donne toutes les précisions.

Patricia PAUL : Pour mettre fin à la polémique il n'y aura pas de contravention pour les stationnements longs sur le nouveau parking végétalisé. Toutefois nous ne voulons pas de « voitures dortoirs ». Cependant, il est possible de rester garé toute la journée. Il n'y a pas de soucis.

Emmanuel DJAKOVIC : Avant il n'y avait pas de parking, là nous avons créé un végétalisé, les gens ne sont toujours pas contents.

Patricia PAUL : Il ne faudrait pas colporter de fausses informations concernant ce nouveau parking. Je suis allée rencontrer toutes les associations il n'y a pas de soucis.

Philippe VUILQUE : C'est un peu ridicule de mettre une interdiction mais sans avoir de moyens pour l'appliquer.

Patricia PAUL : Il y a beaucoup de voitures « ventouses ». Il n'a jamais été question de verbaliser qui que ce soit.

Fin de séance : 19h20

QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC

1) Question de Madame X, concernant le réseau aérien de câbles téléphoniques

Monsieur X : Lors des précédents conseils municipaux, vous avez manifesté votre désir d'embellir le village. Ma question concerne le réseau électrique aériens situé rue Mei de Ville. Je me dis que cela serait dommage de faire des travaux sur les réseaux souterrains mais pas sur les lignes aériennes.

Emmanuel DJAKOVIC : Malheureusement sur des lignes téléphoniques il est compliqué d'agir dans la mesure où elles ne nous appartiennent pas mais ce sera pris en compte.

2) Question de Madame X, sur les travaux de restauration de Notre-Dame de Lure

Madame X : Comment s'assure-t-on que les entreprises choisies pour Notre-Dame de Lure ne sous traitent pas même discrètement ?

Explications du cahier des charges par Emmanuel DJAKOVIC et Philippe VUILQUE, portant notamment sur les mesures de protection à ce sujet.

3) Question de Monsieur Y, concernant les câbles tirés près de la station essence

Monsieur Y : Les câbles tirés près de la station-essence sont-ils liés aux panneaux photovoltaïques de Cruis ?

Emmanuel DJAKOVIC : Pas du tout c'est une entreprise qui est venu installer la fibre.

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 27 juin 2024.

Le Maire, Patricia PAUL.

